NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note est disponible sur le site internet de la commune (www.aubigny-en-artois.fr → publications → Budgets). Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 7 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 528 339,41 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1 096 730,21 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2021, la capacité d'autofinancement est de 431 609,20 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses 2021		**Recettes 2021**	
Charges à caractère général	394 736,58 €	Atténuations de charges	2 163,71 €
Charges de personnel	554 168,28 €	Ventes, prestations de services,...	78 368,18 €
Opérations d'ordre et amortissements	2 787,30 €	Impôts et taxes	1 007 959,00 €
Autres charges de gestion courante	124 517,57 €	Dotations et participations	391 746,60 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	18 305,76 €	Revenus des immeubles	38 646,72 €
Charges exceptionnelles	2 214,72 €	Produits exceptionnels	9 455,20 €
TOTAL	**1 096 730,21 €**	**TOTAL**	**1 528 339,41 €**

Les trois principales dépenses de la commune en 2021 sont :

- Les charges à caractère général : entretien et consommation des bâtiments, achats diverses, prestations de services, frais liés aux manifestations, ...
- Les charges de personnel : 4 agents techniques, 4 agents administratifs, 4 animateurs, 3 agents d'entretien, 1 ATSEM, 1 agent du patrimoine et 1 saisonnier.
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, subventions aux associations, formations

Les trois principales recettes de fonctionnement en 2021 sont :

- Ventes et prestations de services : droits de stationnement, service périscolaire, cimetière, recettes liées aux manifestations et sorties, ...

- Les impôts locaux et les taxes : taxes foncières et d'habitation, taxes sur les entreprises perçues et compensées par la Communauté de Communes et autres taxes

- Les dotations versées par l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2021 :

- Taxe d'habitation : 21,10 % (gelé depuis 2020)
- Taxe sur le foncier bâti : 42,47 % (20,21 % + 22,26 % la part départementale de la TFPB transférée aux communes pour compenser la perte du produit de la TH)
- Application du coefficient correcteur : - 134 692 € (trop perçu de la part départementale)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 48,45 %

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

• **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du

patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

• **En recettes** : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principales opérations réalisées en 2021 :

- Achats : un écran interactif à l'école, du matériel pour le service technique, un nouveau standard à la mairie, un désherbeur à eau chaude
- Création d'un préau et pose de panneaux LED à l'école élémentaire, création de fenêtres à l'école maternelle, réfection des douches et vestiaires à la salle Maxime Viart
- Aménagement du délaissé rue Léona Occre
- Voirie : continuation mise en sécurité des rues
- Aménagement du Chemin du Marais : financement des études

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses 2021		**Recettes 2021**	
Eclairage public	10 151,36 €	Subvention écrans interactifs école	5 248,06 €
Mobilier et matériel	43 722,22 €	Création parking salle multi-activités	3 731,00 €
Bâtiments administratifs	44 040,77 €	Aménagement du délaissé rue Léona Occre	32 306,00 €
Accessibilité	1 017,96 €	Rétrocession du lotissement Les Rives de la Scarpe	126 818,00 €
Circulation et stationnement	9 198,08 €		
Extension Dojo	3 960,00 €	FCTVA	39 469,20 €
Aménagement du délaissé rue Léona Occre	187 220,99 €	Taxe d'aménagement	11 332,22 €
Aménagement du Chemin du Marais	12 432,00 €	Excédents de fonctionnement	268 427,20 €
Hydraulique douce (études)	2 359,26 €	Cautions	160,00 €
Rétrocession du lotissement Les Rives de la Scarpe	126 819,00 €	Opérations d'ordre	2 787,30 €
Opérations financières	178 642,24 €		
TOTAL	**619 563,88 €**	**TOTAL**	**490 278,98 €**

Les programmes de travaux ont partiellement été réalisés sur l'exercice 2021 voire débutés pour certains.

Des reports ont donc été faits pour finaliser les travaux d'éclairage public, sur les bâtiments publics (toiture, clôtures, portail), la création du terrain multisports, les travaux à l'Eglise, le Chemin du Marais, l'extension du périscolaire ainsi que d'autres opérations de travaux ou d'équipements soit un reste à réaliser en dépenses de 339 442,59 €.

V- Etat de la dette :

La commune compte actuellement 2 remboursements d'emprunt et 1 remboursement d'avance établis comme suit, dont un qui s'est terminé cette année :

Objet	Date d'acquisition	Durée	Date de fin	Montant échéance à l'année	Taux
Construction école maternelle	2013	15 ans	2028	33 333,32 €	3,85 %
Construction école maternelle	2013	15 ans	2028	60 000 €	2,49 %
Travaux Rue de Mingoval	2020	20 ans	2041	1 445,60 €	0 %

BUDGET ANNEXE – SERVICE DES EAUX

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Section d'exploitation			
Amortissements (opération d'ordre)	16 270,00 €	Redevance surtaxe eau	39 237,48 €
Intérêts sur les ICNE	- 24 256,78 €		
TOTAL	**- 7 986,78 €**	**TOTAL**	**39 237,48 €**

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Section d'investissement			
		Amortissements (opération d'ordre)	16 270,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	94 752,81 €
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**111 022,81 €**

Section d'exploitation

L'année 2021 a généré un excédent de 47 224,26 € qui s'expliquent par la régularisation des intérêts sur les ICNE et par les recettes qui correspondent à la redevance eau reversé par Veolia. La surtaxe eau n'évolue pas et reste à 0,4833 du m3.

Section d'investissement

Aucune dépense et recette réelles ont eu lieu en 2021.

Le Maire,

J.N. DESAILLY